

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du COMITE
SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE DU SCoT ROVALTAIN
Drôme-Ardèche**

Le 9 avril 2019 à 18H30 le Comité syndical s'est réuni à Saint-Péray sous la présidence de Lionel BRARD Président du syndicat mixte.

Etaient présents : Mesdames CHOVIN, JAUBERT, JUNG, LAMBERT, MOURIER, ROGER D'ALBERT BANCEL, ROSSI et Messieurs ANGELI, BANDE, BELLIER, BONNET, BRARD, BRET, CARDI, CHOVIN, DARD, DUBAY, GAUTHIER, LABADENS, LARUE, PERTUSA, PRADELLE, PRELON, REVOL, VALETTE, VALLON.

Pouvoirs : de Mme GENTIAL à Mme MOURIER, de M. BRUNET à M. PRADELLE, de M. LUNEL à M. CARDI,

Date de convocation 29 mars 2019 - Nombre de délégués en exercice : 45 - Nombre de délégués présents : 26
Nombre de pouvoirs : 3

**Objet : Avis sur le projet de révision du SCoT Rives du Rhône arrêté
le 14 février 2019**

Vu le projet de révision du Schéma de Cohérence territoriale des Rives du Rhône transmis au Syndicat le 21 février 2019,

Considérant l'analyse technique des services du syndicat mixte,

Considérant les remarques de la commission sur les documents d'urbanisme réunie le 21 mars 2019,

Considérant la proposition d'avis favorable du bureau réuni le 29 mars 2019

Entendu le rapport présenté par Monsieur le membre du bureau,

LE COMITÉ SYNDICAL, après avoir délibéré

Pour : 26 délégués dont 3 disposant d'un pouvoir et représentant 29 voix
Contre : 0
Abstention : 0

DECIDE,

- **De donner un avis favorable au projet de révision du SCoT des Rives du Rhône.**

Ainsi fait et délibéré le 9 avril 2019 et ont signé au registre tous les membres présents.

Lionel BRARD



Président